

RÈGLEMENT 01-277-20

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU  
PLATEAU-MONT-ROYAL AFIN DE CRÉER LA  
ZONE 0652 À MÊME LA ZONE 0040 ET DE  
MODIFIER UNE DISPOSITION GÉNÉRALE  
CONCERNANT LES USAGES  
DÉROGATOIRES

---

À LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2006, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE :

**1.** Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par la création de la zone 0652 à même la zone 0040 et, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :

- 1<sup>o</sup> le remplacement du plan intitulé « PLAN DES USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS »;
- 2<sup>o</sup> le remplacement du plan intitulé « PLANS DES LIMITES DE HAUTEUR » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 2 – PLAN « LIMITES DE HAUTEUR »;
- 3<sup>o</sup> le remplacement du plan intitulé « PLAN DES TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 3 – PLAN « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS »;
- 4<sup>o</sup> le remplacement du plan intitulé « PLAN DES ZONES » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 4 – PLAN « ZONES »;

**2.** L'article 635 de ce règlement est modifié par la suppression, après le mot « inférieur », des mots « , et le bâtiment peut être agrandi à cette fin ».

**3.** L'article 636 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le mot « autorisé », des mots « , et le bâtiment peut être agrandi à cette fin ».

**4.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS »

ANNEXE 2 – PLAN « LIMITES DE HAUTEUR »

ANNEXE 3 – PLAN « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS »

ANNEXE 4 – PLAN « ZONES »

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

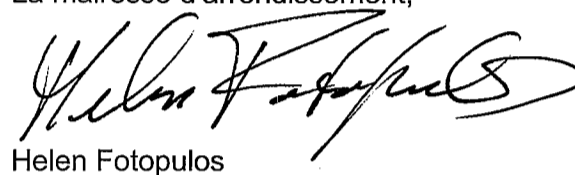
Avis de motion	6 février 2006
Résolution d'adoption	3 avril 2006
Certificat de conformité	18 mai 2006
Publication complétée	28 mai 2006
Entrée en vigueur	18 mai 2006

Le secrétaire d'arrondissement,



Marc Chiasson

La mairesse d'arrondissement,



Helen Fotopulos